FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



610, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 7B7

Tél. (Qc): (418) 660-8666 Tél. (Mtl): (450) 443-1046 Fax. (Qc): (418) 660-8998

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Acétate d'isopentyle

Code Produit : IP-0114

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Laboratoire MAT Inc.

610 rue Adanac QuebecQC G1C 7B7

CANADA www.labmat.com

 Téléphone
 : 418-660-8666

 Fax
 : 418-660-8998

Numéro d'Appel d'Urgence : 418-660-8666 lun-ven 8h-16h

Courriel : labmat@labmat.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Attention

Mention	de	danger	
---------	----	--------	--

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

des déchets agréée.

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

P501

Synonymes : Acetic acid 3-methylbutyl ester

Isoamyl acetate

Poids moléculaire : 130.18 g/mol No.-CAS : 123-92-2 No.-CE : 204-662-3 No.-Index : 607-130-00-2

Composant	Classification	Concentration *
Isoamyl acetate		
	Flam. Liq. 3; Aquatic Acute 3; H226, H402	<= 100 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche Sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui

s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

To the population of the control of				
Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Isoamyl acetat	e 123-92-2	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'e	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et		

I	son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire				
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)		
son ajustem	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire				
	VEMP	50 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air		
	VECD	100 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air		
	TWA	50 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique		
	STEL	100 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact par éclaboussures Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.3 mm Délai de rupture: 60 min

Matériel testé :Butoject® (KCL 897 / Aldrich Z677647, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659

87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation

spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scenario d'utilisation.

Protection du corps

Vêtements étanches, Tenue de protection antistatique ignifuge., Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: liquide a) Aspect

Couleur: incolore

b) Odeur fruité

c) Seuil olfactif Donnée non disponible d) pH Donnée non disponible

e) Point de fusion/point Point/intervalle de fusion: -78 °C (-108 °F) - lit.

de congélation

142 °C 288 °F à 1,008 hPa - lit. Point initial f)

d'ébullition et intervalle d'ébullition

g) Point d'éclair 33 °C (91 °F) - coupelle fermée

h) Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible

(solide, gaz)

Limite d'explosivité, supérieure: 7.5 % (v) Limites j) Limite d'explosivité, inférieure: 1 % (v) supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

d'explosivité

k) Pression de vapeur 5.99 hPa à 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur 4.5 I)

0.876 gcm3 à 25 °C (77 °F) - lit. m) Densité

Densité relative Donnée non disponible 2 g/l à 25 °C (77 °F)

n) Hydrosolubilité o) Coefficient de

partage: noctanol/eau log Pow: 2.7 à 35 °C (95 °F) - Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Page 6 de 10

p) Température d'auto- 379 °C (714 °F) à 1,013.25 hPa

inflammabilité

q) Température de Donnée non disponible

décomposition

r) Viscosité Donnée non disponible

s) Propriétés explosives Donnée non disponible

t) Propriétés non

comburantes

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Densité de vapeur 4.5

relative

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, Acides forts et bases fortes, Agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Lapin - 7,400 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Inhalation: Donnée non disponible DL50 Dermale - Rat - > 5,000 mg/kg

Remarques: (RTECS)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux - 24 h

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: S. typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

ACGIH: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène

possible par ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

RTECS: NS9800000

Tout contact avec les yeux peut provoquer :, Rougeur, Vue brouillée, Provoque des larmes. maux de gorge, Douleur abdominale, Nausée, Vomissements, Vertiges, Somnolence, Toux, Douleurs à la poitrine, Troubles respiratoires

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Estomac - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les Essai en statique CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - 22 - 46 mg/l -

poissons 96 l

(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la CE50 - Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus) - 42 mg/l -

Page 8 de 10

daphnie et les autres 48 h

invertébrés (DIN 38412)

aquatiques

Toxicité pour les

Essai en statique CE50r - Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

algues - > 100 mg/l - 72 h

(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les NOEC - boue activée - env. 300 mg/l - 30 min

bactéries (OCDE Ligne directrice 209)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Résultat: - Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombusion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU: 1104 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition des Nations unies: ACÉTATES D'AMYLE

Etiquettes: 3 Code ERG: 129 Polluant marin: non

IMDG

Numéro ONU: 1104 Classe: 3 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-E, S-D

Nom d'expédition des Nations unies: AMYL ACETATES

IATA

Numéro ONU: 1104 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition des Nations unies: Amyl acetates

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Laboratoire MAT Inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2024-01-18

SIGALD - 112674

Page 10 de 10

